

ARRETE N°

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2016 portant intégration de Monsieur Thierry MICHEL dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels, au grade de médecin hors classe, à compter du 1er octobre 2016 ;

Vu l'arrêté portant inscription de Monsieur Thierry MICHEL sur le tableau d'avancement au grade de médecin de classe exceptionnel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;

Sur proposition du préfet du Tarn,

ARRÊTENT

Article 1^{er} – Monsieur Thierry MICHEL, médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, est promu au grade de médecin de classe exceptionnelle à compter du 1er janvier 2018.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – Le préfet du Tarn et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **08 DEC. 2017**

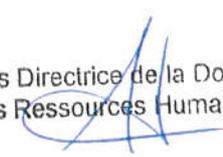
Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Tarn



Michel BENOIT



Pour le ministre d'État et par délégation,



La Sous Directrice de la Doctrine
et des Ressources Humaines

Mireille LARREDE